Image not found or type unknown

Retenue sur matelas tache et cabine douche endommagee

Par **Papillon8369**, le **03/07/2020** à **16:52**

Bonjour

Suite à l etat des lieux sortie il a été constaté que 2 matelas ont été tachés par le locataire

Ces matelas valent 350e chacun et ont 20.ans

Cependant comme la c est une tache et non l usure doit on retenir le prix du matelas ou appliquer un taux de vetuste quand même ?

Le locataire est resté 2 ans dans les lieux

Par ailleurs la porte de cabine de douche ne coulisse plus je suis obligée de la changer

Je pense qu il y a l usure mais qu il a également cassé le bas qui coulisse plus

Quel taux dois je appliquer ?

Enfin il a également casse un fauteuil d une valeur de 605e de 2000

Ses enfants ont sauté dessus

La aussi doit on applique un taux de vetuste du fait que la il a cassé

Je vous remercie

Doit on envoyer une lettre recommandée et quelles pièces justificatives faut il fournir en dehors de l etat des lieux de sorties et des factures d origine ?

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés